

Tarif de reprise pour l'énergie renouvelable injectée sur le réseau électrique (solaire, éolien, biomasse, mini hydraulique)

Tarifs, TVA 7.7% incluse

Tarif	Montant ct/kWh
Tarifs de reprise de l'énergie sans garantie d'origine	15.9
Tarifs de reprise de l'énergie avec garantie d'origine	17.16

Tarifs adoptés par la Municipalité de la Ville de Pully, le 29 juin 2022.

Applicables au taux de TVA indiqué dès le 1er janvier 2018.

Pour les installations dont la puissance est inférieure ou égale à 100 kVa.

Les garanties d'origine sont des plus-value écologiques qui garantissent la provenance et le moyen de production de l'énergie. Afin d'en bénéficier, l'installation doit être certifiée.